

**Assistant-e doctorant-e
à 50%**
**pour la chaire de droit des sociétés et de l'entreprise
de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel**

Entrée en fonction : 01.03.2021 ou à convenir

Durée du contrat : 1 année, renouvelable (maximum 4 ans)

Lieu de travail : Université de Neuchâtel, Faculté de droit

Salaire : Conditions usuelles de l'Université de Neuchâtel

Domaine de recherche :

Droit des sociétés, droit de l'assainissement des entreprises commerciales, fusions & acquisitions, droit des marchés financiers, droit du registre du commerce.

Description du poste :

- Rédaction d'une thèse de doctorat dans un des domaines de la chaire
- Assistance du professeur pour ses enseignements et les examens
- Assistance du professeur pour ses projets de recherche
- Assistance du professeur pour ses activités académiques et administratives
- Participation aux publications scientifiques de la chaire
- Encadrement des étudiants (travaux écrits et séminaires)

Profil souhaité :

- Master en droit suisse ou licence en droit (conditions d'admission au doctorat : en principe moyenne générale d'au moins 4.75 et note d'au moins 5 au mémoire de master)
- Intérêt pour la recherche juridique et aisance dans la rédaction
- Rigueur, précision, goût pour l'approfondissement
- Disponibilité, flexibilité
- Aptitude à travailler en équipe et à s'intégrer dans une équipe dynamique
- Bonnes connaissances de l'allemand essentielles, et de l'anglais
- Maîtrise des outils informatiques (notamment word et power point)
- Un brevet d'avocat serait un plus

Dossier de candidature :

Les candidatures (lettre de motivation, CV détaillé, diplômes et relevé de notes, certificats de travail, travaux écrits et notamment mémoire de Master), doivent parvenir **d'ici au 15.12.2020, par email, en un seul fichier pdf, au professeur Olivier Hari (olivier.hari@unine.ch)**. **DELAI DE POSTULATION PROLONGÉ JUSQU'AU 31.01.2021.**

D'autres renseignements peuvent être obtenus par email auprès du professeur Olivier Hari.

L'Université de Neuchâtel s'engage activement à la mise en œuvre de sa responsabilité et offre des conditions de travail non discriminatoires.

Neuchâtel, le 12.11.2020